

# Commune de Bajamont

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	9	Pour :  Contre : Abstention :

**Présents** : Patrick BUISSON, Jean-Pierre JOUVE, Claude PRION, Marcelle MANEIN, Boris BRU, Delphine SCOPEL, Jean-Claude PATINEC, Aude MARCELLI, Caroline VIDAL

**Procurations** : André PUJOL donne procuration à Marcelle MANEIN, Pascale TOUSSAINT donne procuration à Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE donne procuration à Patrick BUISSON

**Absents excusés** : André PUJOL, Pascale TOUSSAINT, Sandrine CURIE

**Absente** : Paola CAMPOS

**Secrétaire de Séance** : Delphine SCOPEL

Date de la convocation
13/06/2019

Date d'affichage
13/06/2019

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour : investissements : travaux d'isolation et d'installation de luminaires dans deux salles de classes de l'école.

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Le Conseil municipal valide l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu du 23 avril 2019**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

### **Décision modificative n°1**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Vu le budget primitif de l'exercice 2019,

Sandrine CURIE présente la proposition de décision modificative aux membres du Conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

# Commune de Bajamont

Décision modificative N°1-2019					
Libellé	Chapitre	Article	désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Produits exceptionnels divers	77	7788	Remboursement sinistre camion Nissan accidenté		8 500,00 €
Dépenses imprévues	022		Dépenses imprévues	-6 860,00 €	
Virement à la section d'investissement	023		Virement à la section d'investissement	15 360,00 €	
SOUS TOTAL DE FONCTIONNEMENT				8 500,00 €	8 500,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Virement de la section de fonctionnement	021		Virement de la section de fonctionnement		15 360,00 €
Matériel de transport	21	2182	Achat camion MAXITY	15 360,00 €	
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT				15 360,00 €	15 360,00 €
<b>TOTAL Général</b>				<b>23 860,00 €</b>	<b>23 860,00 €</b>

## **Investissement : travaux de réfection des sols dans deux salles de classe :**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION explique que la commission cadre de Vie souhaite rénover les sols de deux classes et présente les différents devis :

- ✓ Entreprise Peinture Express 47 (M. MADANI) – Lafitte – 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC (devis n°DC0350) pour un montant total de 6 838,20 € TTC.
- ✓ Entreprise EURL LORENZO murs & sols – ZAC de la Roubiague – 47390 LAYRAC (devis n°D19050063) pour un montant total de 7 014,19 € TTC.
- ✓ Entreprise DELTA DECO (J-M. REMOND & Fils) – ZAC de Fromadan – 47190 AIGUILLON (devis n°00000374) pour un montant total de 7 045,66 € TTC.

Considérant la meilleure solution technique, la commission retient et soumet au vote, pour le remplacement des sols type « linoléum », le devis de **l'entreprise EURL LORENZO murs & sols pour un montant total de 7 014,19 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

## **Investissement : achat camion :**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services techniques de faire l'acquisition d'un camion en remplacement du camion NISSAN récemment accidenté, reconnu épave par l'expert en assurances. La commission soumet le devis de l'entreprise JFM occasion – Mortagne – BP 40010 – 17290 AIGREFEUILLE pour l'achat d'un camion d'occasion de marque RENAULT, Maxity pour un montant total de : 15 360,00 € TTC.

Après débats, à l'unanimité, le conseil municipal valide les investissements proposés et mandate Monsieur le Maire pour engager les dépenses.

# Commune de Bajamont

## **Investissement : travaux d'isolation et d'installation de luminaires dans deux salles de classes de l'école**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION explique que la commission cadre de Vie souhaite refaire les faux plafonds de deux salles de classe en y intégrant une isolation et en installant un éclairage par Leds. Il présente les différents devis :

- ✓ Entreprise ALTELEC 47 (M. Alain TAURISSON) – « Poulbiac » 47480 BAJAMONT (devis n°12916) pour un montant total de 8 888,88 € TTC.
- ✓ Entreprise M2J Elec – 8, avenue Portacomaro – 47550 BOÉ (devis n°D/18062019) pour un montant total de 9 463,20 € TTC.

La commission retient et soumet le devis le mieux et le moins disant, celui de **l'entreprise ALTELEC 47 pour un montant total de 8 888,88 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

## **Délibération annule et remplace celle du 18 mars 2019 : demande de FST pour les ombrières de l'école et du centre de loisirs**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION fait part au conseil municipal des travaux de la commission cadre de vie, notamment concernant la nécessité de rafraichir les salles de classe en période de canicule. Une solution passive est proposée par la pose d'ombrières en bois ainsi que leur mise en peinture. Sur la base du devis de l'entreprise BOIS DEXTER – ZI Périlley – 47200 MARMANDE (N°28789,2) pour un montant de 16 392,00 € TTC et du devis de l'entreprise Peinture Express 47 (M. MADANI) – Lafitte – 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC (N°DC0349) pour un montant de 3 770,00 € TTC, le plan de financement ci-après est proposé :

### **Plan de financement :**

**Montant des travaux**    20 162,00 € TTC soit 16 801,67 € HT

Subvention AA Fonds de Solidarité Territorial, montant attendu (35%) → 5 880,58 €

Auto-financement → 14 281,42 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'entreprendre l'opération d'investissement sus citée,
- **prévoit** d'inscrire au budget 2019, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au vu du devis présenté,
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agglomération d'AGEN, au titre du fonds de solidarité territorial (FST),
- **approuve** le plan de financement présenté,
- et **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération : création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

# Commune de Bajamont

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en raison de l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, réunie en date du 28 mai, et reçu en date du 11 juin dernier, à la demande d'avancement de grade de Mme Bernadette LALLÉ,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- ✓ la création d'un emploi permanent d'agent des services techniques affecté à l'entretien des locaux et à l'assistance de l'enseignante en classe à temps non complet, à raison de 31,41/35èmes,
- ✓ à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ✓ la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- ✓ la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :

<b>TITULAIRE</b>				
Filière - Grade	Catégories	Nbre d'heures/sem	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif	C	30	0	0
Adjoint administratif	C	35	1	1
<b>TOTAL</b>			1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C	35	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	31,41	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	31,41	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35	1	1
Adjoint technique	C	35	1	1
Adjoint technique	C	32	1	0
Adjoint technique	C	30	1	1
Adjoint technique	C	35	1	1
<b>TOTAL</b>			8	7
<b>NON TITULAIRE - EMPLOIS PERMANENTS</b>				
Filière - Grade	Catégories	Nbre d'heure/sem	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif de 2ème classe	C	30	1	1
<b>TOTAL</b>			1	1

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.
- ✓ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2019.

## Gendarmerie : information sur le projet de réorganisation

# Commune de Bajamont

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de sa rencontre le 4 juin dernier en mairie avec le Colonel VILLIERAS, Commandant du groupement de gendarmerie de Lot et Garonne, venu exposer le projet de réorganisation de la gendarmerie d'Agen.

## **Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine : information**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande émise par la Chambre Régionale des Comptes par courrier reçu en mairie le 3 juin dernier et des suites données.

## **Information : déploiement de la fibre optique et de la téléphonie sur la commune**

Claude PRION fait le compte-rendu de la réunion de présentation à laquelle il a assisté en date du 12 juin dernier organisée par ORANGE dans le cadre du programme conventionné de déploiement de la fibre optique FTTH AMII en Lot-et-Garonne (réalisé en fonds propres par ORANGE).

## **Questions d'actualités**

**Prochaine séance du Conseil Municipal : à 20h30**